



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/285
15 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES
POUVOIRS DU REPRÉSENTANT ADJOINT DE LA
GUINÉE-BISSAU AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 9 avril 1996 par le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau attestant que M. Rufino José Mendes a été nommé représentant adjoint de la Guinée-Bissau au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
